



TRANSPORT LE MAG

#1 /// JANVIER-MARS 2023



ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE

AUCUN REcul !

Ni 1 jour, ni 1 mois, ni 1 an de plus !



Union Nationale des
Syndicats Autonomes



**Retraites
Unis & déterminés
pour gagner !**

À LA UNE / DOSSIER

- Réforme des retraites : unis et déterminés pour gagner ! /// 7



LE DROIT D'ALERTE

- Quand et comment le déclencher ? /// 3

AÉRIEN

- L'UNSA, troisième organisation syndicale chez Air France /// 5

ROUTE

- Loomis France : l'UNSA, deuxième organisation syndicale /// 6

BRÈVES

- De plus en plus de formations fédérales /// 6
- Tournée syndicale : au plus près des salariés /// 6

EUROPE

- Avec la Fédération européenne des travailleurs des transports à Athènes les 2 et 3 mars /// 6

CE NUMÉRO COMPREND UNE PUBLICITÉ CARCEPT PREV ET LES LOGOS DE NOS PARTENAIRES AU QUOTIDIEN EN 4^e PAGE DE COUVERTURE.

Le mot du secrétaire général

Le syndicat qui monte !

Les élections professionnelles ont eu lieu chez Air France, chez Loomis, mais également chez Kuhne Nagel Road et l'UNSA-Transport, malgré la crise due à la réforme des retraites, a remporté haut la main ces élections. **Bravo !**

Par Baptiste Arsale



L'UNSA-Transport ne cesse pas de se démarquer dans les entreprises. Les salariés se retrouvent enfin face à une organisation syndicale qui répond à leurs besoins. Peu à peu, le mot d'ordre devient « **c'est l'UNSA ou rien** » ! Mais l'actualité dans le pays est liée au **projet de réforme des retraites** que le gouvernement tente de faire passer à tout prix. L'UNSA-Transport l'a dit dès le début :

sur l'âge de départ, **pour nous, c'est ni un jour, ni un mois, ni un an de plus !** Au bout de sept grandes manifestations depuis le début de l'année, **le gouvernement continue à nous mépriser**, salariés comme syndicats. Même si les mobilisations ont dépassé de loin celle historique de 1995 par le nombre de manifestants, ce gouvernement n'entend toujours pas la voix commune des salariés. Dans ces conditions, **l'UNSA-Transport maintient la grève** et nous ne sommes pas prêts à abandonner ! ●

NOUS APPELONS LES SALARIÉS DU TRANSPORT À RESTER MOBILISÉS ET À PARTICIPER MASSIVEMENT À LA JOURNÉE INTERPROFESSIONNELLE PRÉVUE MERCREDI 15 MARS SUR TOUT LE TERRITOIRE !



56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 Paris
Métro 7 Le Peletier • Métro 12 Notre-Dame-de-Lorette
01 42 82 09 13 • transport@unsa.org
www.unsa-transport.org

f unsa.transport @FedUnsa





Quand & comment le déclencher ?

En cette période de crise, de nombreux élus s'interrogent sur l'opportunité de déclencher un droit d'alerte. **Rappelons son fonctionnement.**

Par Jean-Marc Lenglard

#1

PRINCIPE GÉNÉRAL

Le CSE, s'il estime que la situation de l'entreprise est préoccupante, peut faire usage de son droit d'alerte, c'est-à-dire demander à l'employeur de lui fournir des explications. La demande doit être inscrite à l'ordre du jour du CSE. Le CSE a le pouvoir d'apprécier librement la gravité de la situation. Son recours au droit d'alerte est légitime dès lors qu'il estime préoccupants certains faits. Si le droit d'alerte revêt un caractère subjectif, il n'est pas dénué de tout contrôle. Le comité doit en effet justifier le caractère préoccupant. L'employeur qui veut s'opposer au déclenchement de la procédure d'alerte doit en contester en justice la mise en œuvre, la procédure pourra être annulée s'il parvient à démontrer un abus.

#2

LA PROCÉDURE

La procédure ne peut être déclenchée que si elle est inscrite à l'ordre du jour de la réunion. Préalablement à cette réunion, une demande d'explications doit avoir été adressée à l'employeur. Ce n'est qu'à l'issue de cette réunion que le comité peut, au vu du refus d'explications de l'employeur, de l'insuffisance d'explications ou au contraire que ces explications renforcent le caractère préoccupant, déclencher ou non le droit d'alerte. Si le CSE n'a pas pu obtenir de réponse suffisante de la part de l'employeur ou si celle-ci confirme le



© DR / FREEPIK

caractère préoccupant de la situation, il établit un rapport. Le cas échéant, ce rapport sera établi par la commission économique. Ce rapport est transmis à l'employeur (organe d'administration) et au commissaire aux comptes. En vue de l'établissement de son rapport, le CSE (ou la commission économique) peut convoquer le commissaire aux comptes. Dans les entités à Conseil d'administration ou à conseil de surveillance, la demande d'explications sur le caractère préoccupant de la situation économique est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil. Dans le cadre de la procédure d'alerte, le CSE peut se faire assister, une fois par exercice comptable, d'un expert-comptable (pour mémoire, le CSE supporte 20 % du coût, sauf accord). ●●●

L'employeur doit répondre à la demande d'explications du CSE et sa réponse doit être suffisante. Il peut devoir répondre aux questions concernant la société mère, par exemple en cas de dépendance de sa filiale (Cass. soc. 2016).



...

#3

CONCLUSION

Ce droit doit être manié avec précaution. Il faut s'assurer que le juge ne pourra pas le cas échéant remettre en cause son fondement. Pour autant, il s'agit d'un levier important pour les élus des CSE qui peut s'avérer fort utile notamment pour accéder à certaines informations non communiquées par la direction. Rappelons pour terminer que les élus peuvent se faire assister d'un expert-comptable. ●



PHASE 1

- **Réunion 1** (et / ou lettre recommandée) : le comité pose à la direction des questions sur les faits de nature préoccupante.
- **Réunion 2** : la direction apporte les réponses et le comité choisit la suite à donner. Si les réponses sont rassurantes, on va vers la fin de la procédure. Si les réponses sont non satisfaisantes ou non rassurantes, on poursuit la procédure et le comité fait appel à un expert.

PHASE 2

- Déroulement de la mission de l'expert-comptable et préparation d'un rapport pour le comité.
- **Réunion 3** : rapport du comité (sur la base de celui de l'expert) dans les deux mois.

PHASE 3

- **Saisie** des organes d'administration (ou de surveillance).
- **Réponse motivée** des organes d'administration ou de surveillance.

explicitite:
CRÉATEUR DE DIALOGUE



L'UNSA, troisième organisation syndicale chez Air France

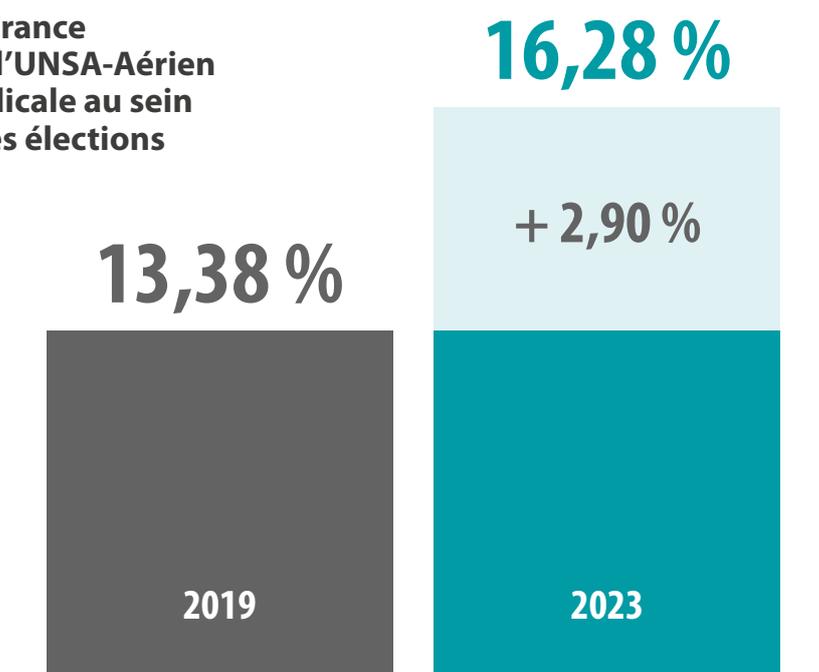


© DR./WIKIPEDIA

Les 41 888 salariés que compte Air France se sont exprimés le 6 mars dernier : l'UNSA-Aérien devient troisième organisation syndicale au sein de cette entreprise lors des dernières élections professionnelles. Merci !

Par Yves Joulin

Avec un plus de 2,90 % par rapport aux élections précédentes, l'UNSA-Aérien devient troisième syndicat au sein d'Air France. Il s'agit de la plus grande progression au sein de l'entreprise, tous syndicats confondus. Merci à nos adhérents et à tous les salariés qui nous ont fait confiance ! L'UNSA-Transport tient à féliciter les équipes de l'UNSA-Aérien Air France pour la grande mobilisation au nom de ses valeurs. Félicitations également aux nouveaux élus ! ●





De plus en plus de formations



© DR / UNSA

Grâce à la représentativité de l'UNSA-Transport dans les entreprises, la responsable du pôle formation, Chrystelle Furlan, a mis en place de nombreuses formations. Plusieurs sessions de SSCT et de CSE pour nos militants afin que les élus puissent être le plus armés possible. Nos formateurs se sont même déplacés dans les entreprises, comme Kuehne Nagel Road, XPO Paris ou Amazon Metz. ●

Au plus près de vous



© DR / UNSA

L'UNSA-Transport Urbain a procédé à une opération de tractage à Tours les 23 et 24 janvier avec tous les chargés du dialogue social et deux secrétaires fédéraux : Farid Hadj-Chaib et Christophe Anger. ●

Loomis France : l'UNSA, deuxième organisation syndicale

Les élections professionnelles au sein de Loomis France ont fait de l'UNSA-Transport deuxième organisation syndicale. Merci !

Par Fred Rouaux

Pour rappel, Loomis France compte 3 100 salariés. Ils ont placé l'UNSA-Transport en deuxième position, à seulement quelques points d'écart de la première organisation syndicale. Avec un résultat de 23,33 %, l'UNSA-Transport obtient + 7 % par rapport aux dernières élections professionnelles. ●

Avec l'ETF les 2 & 3 mars

La conférence européenne *Corridors de transports* s'est tenue à Athènes début mars. L'UNSA-Transport a été représentée par Fred Rouaux et Rémi Aufrère-Privel pour l'UNSA-Ferroviaire. International.

Par la rédaction du mag UNSA-Transport

Organisée par la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) à Athènes, cette conférence a commencé avec une minute de silence en mémoire aux victimes de la catastrophe ferroviaire du 1^{er} mars en Grèce. Fred Rouaux, coordinateur de l'UNSA-Transport à l'international, est intervenu sur l'électricité pour les transports routiers. De son côté, Rémi Aufrère-Privel a posé la problématique des évolutions des corridors européens : quelle

est la place des salariés dans l'exploitation de ces corridors ? ●



© DR / UNSA



Unis & déterminés pour gagner !

Depuis janvier, l'UNSA-Transport mène tous les combats contre le projet injuste de réforme des retraites voulu par le gouvernement en étant présente et fortement mobilisée à tous les rassemblements. **En images.**

Par la rédaction du mag UNSA-Transport



PHOTOS © DR / LAURENT HERTEVENT / UNSA

Nous avons fait appel à l'ensemble de nos militants pour défiler dans la rue. Que ce soit à Paris où nous avons inondé les rues ou à l'aéroport Charles-de-Gaulle dernièrement, le résultat a été spectaculaire. Merci à toutes et à tous pour votre détermination ! Le combat continue, le prochain rendez-vous étant pris pour mercredi 15 mars. ●



NOS PARTENAIRES AU QUOTIDIEN



mobilité mutuelle
Groupe malakoff humanis



orseu



KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



INFO SANTÉ

De nouveaux outils pour prendre soin de votre santé !

LE PROGRAMME
TRANSPORTEZ-VOUS
BIEN



carcept prev
ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

ZOOM SUR L'ENTRETIEN D'ORIENTATION PRÉVENTION (EOP)



Un RDV téléphonique personnalisé de 20 minutes avec un(e) infirmier(e) pour démarrer le programme !

L'Entretien d'Orientation Prévention permet à l'aide de questions simples, de définir ses priorités d'actions pour améliorer sa santé.

A l'issue de ce rendez-vous, l'infirmière vous propose un plan d'actions, argumenté et adapté, comprenant les facteurs de risque identifiés et les axes d'amélioration.

L'EOP, c'est la porte d'entrée du programme Transportez-Vous Bien !

► VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) PAR CET ENTRETIEN ?

Rendez-vous sur
transportezvousbien.fr

